

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

Pirenne, Henri : Compte-rendu de LANGLOIS Ch.V. & SEIGNOBOS Ch. : *Introduction aux études historiques*, Paris, Hachette, 1898, in *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, t. XLI, 1898.

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2006/a12950_000_f.pdf

Cette œuvre littéraire appartient au domaine public.

Elle a été numérisée par les Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles.

Les règles d'utilisation des copies numériques des oeuvres sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés par les bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>

REVUE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

MM. Ch. Michel et P. Thomas

AVEC LE CONCOURS DE

MM. F. Cumont, L. Parmentier et H. Pirenne

EXTRAIT

BRUXELLES

H. LAMERTIN, ÉDITEUR, RUE DU MARCHÉ AU BOIS, 20

PARIS, ALPHONSE PICARD, Libraire-Éditeur, 82, rue Bonaparte

Gand, impr Eug. Vander Haeghen, rue des Champs, 60

CH. V. LANGLOIS & CH. SEIGNOBOS. Introduction aux études historiques. Paris, Hachette, 1898. xviii et 308 pp. in-8°.

On peut certainement être historien sans se préoccuper des principes de la méthode historique, ou philologue tout en dédaignant les controverses sur le but et l'objet de la philologie. Mais il n'en résulte pas que le mot de l'érudit qui définissait la philologie " c'est ce que je fais ", soit autre chose qu'une boutade dont on a le droit, ce semble, de ne pas se contenter. Il y a toujours eu et il faut espérer qu'il y aura toujours des esprits capables de se demander pourquoi ils font ce qu'ils font. Chercher à se rendre compte des lois qui règlent l'activité scientifique, c'est la plus haute preuve d'esprit critique que l'on puisse concevoir, et c'est encore, pour un érudit, une sorte d'examen de conscience. Si toute science suppose une méthode, c'est plus qu'une œuvre utile, c'est presque un devoir que de scruter les fondements de cette méthode, que d'en étudier le mécanisme, le fonctionnement, la portée et la raison. Sans doute aucun traité de méthodologie n'enseignera l'art d'éditer correctement un texte ou de démontrer la fausseté d'une charte. Mais aussi bien leurs auteurs ne se le proposent-ils pas et ne prétendent-ils pas apprendre des recettes à faire de l'histoire. Mieux que personne ils savent qu'en ces matières l'expérience et le tact sont souverains. Leur attention se concentre exclusivement sur les fondements théoriques de la méthode : il s'agit pour eux de savoir d'où elle procède, ce qu'elle est, ce qu'elle peut à l'heure présente et ce que l'on est en droit d'espérer qu'elle pourra dans l'avenir.

S'il en est ainsi, je crains que le titre adopté par MM. Langlois et Seignobos ne soit pas tout à fait exact. En

réalité, ils n'ont pas écrit, dans le vrai sens du mot, une *Introduction aux études historiques*. Une introduction eût supposé, me semble-t-il, une définition de l'histoire, un exposé de ses rapports avec les sciences apparentées (géographie, économie politique, sociologie, psychologie, etc.) et de sa place dans l'ensemble des sciences. On ne trouve pas davantage chez eux d'indications bibliographiques, d'exemples d'application, de chapitres consacrés aux sciences auxiliaires. L'étude des principes mêmes de la méthode forme essentiellement le sujet de leur livre qui par là se rapproche beaucoup plus du chapitre consacré par Wundt à l'histoire dans son traité de logique, que du *Lehrbuch* bien connu de Bernheim.

L'ordonnance de l'ouvrage est simple et claire. Il se divise en trois livres relatifs 1° aux connaissances préalables, 2° aux opérations analytiques, c'est-à-dire à la critique (critique externe et critique interne), 3° aux opérations synthétiques, ou, en d'autres termes, à la construction historique.

La méthode est loin, on le sait, d'être également achevée en ses diverses parties. Les procédés empiriques de la critique externe sont poussés aujourd'hui à un haut degré de perfection. Les progrès de l'érudition pure se sont accomplis normalement, comme ceux des sciences exactes, et plus d'un éditeur de textes et d'un diplomate, en parfaite possession de son métier, se croit naïvement un historien. Bref, les premières opérations du travail historique sont aujourd'hui d'usage courant, et MM. L. et S. ont pu se contenter de les décrire simplement dans leurs premiers chapitres. Mais il n'en va plus de même dès qu'on arrive dans des régions plus hautes et moins systématiquement explorées. Si l'on peut ramener à quelques principes très simples les procédés par lesquels on établit l'authenticité des documents, il faut recourir à des opérations très compliquées, pour percevoir, à travers les affirmations qu'ils nous transmettent, la réalité historique. Tout le monde est d'accord que, sauf dans les cas où l'étude porte directement sur des objets matériels, nous ne voyons jamais cette réalité que déformée dans une mesure plus ou moins grande. Comment arriver à s'en rapprocher le plus possible? * L'instinct de confiance est si indestructible qu'il a jusqu'ici empêché même les gens du métier de constituer la critique

interne des affirmations en méthode régulière, comme ils ont fait pour la critique externe de provenance. Les historiens, dans leurs travaux, et même les théoriciens de la méthode historique, en sont restés à des notions vulgaires et des formules vagues, en contraste frappant avec la terminologie précise de la critique des sources. Ils se bornent à examiner si l'auteur a été en général *contemporain* des faits, s'il en a été *témoin* oculaire, s'il a été *sincère* et *bien informé*, s'il a su la vérité ou s'il a voulu la dire; ou même, résumant tout en une formule, s'il a été *digne de foi*, (p. 131).

MM. L. et S. ont eu la hardiesse de chercher à fonder théoriquement une méthode de la critique interne. Le fonds de leurs observations est excellent. Ils ont très finement exposé les procédés par lesquels l'historien, n'ayant à sa disposition que les images grossières que lui donnent les sources, peut arriver jusqu'à la connaissance du fait lui-même. Personne n'aura la naïveté de croire que ces procédés fussent inconnus. Chacun les pratique spontanément avec plus ou moins de dextérité, parce qu'ils sont donnés naturellement par la nature logique de notre esprit. Mais c'est beaucoup que d'avoir montré comment s'engendrent et se subdivisent en cette matière les actes intellectuels et d'avoir rendu consciente une méthode dont on s'acquitte inconsciemment. Je reprocherai pourtant à la théorie des auteurs d'être trop rigide et quelque peu scolastique. Les faits humains sont si complexes qu'il est impossible de les soumettre à une méthode absolument rigoureuse. MM. L. et S. ont montré excellemment qu'entre les textes et les faits il existe pour ainsi dire un abîme par dessus lequel il faut jeter un pont. Mais ils ont eu tort de donner des règles précises pour la construction de ce pont. Leur ingénieux questionnaire des causes d'incorrection dans les sources peut être plus dangereux qu'utile, en restreignant trop le regard et en emprisonnant l'esprit dans un moule trop étroit.

On trouvera dans le livre consacré aux opérations synthétiques une foule d'observations très fines et parfois profondes. Mais, à vrai dire, la question qui se pose ici relève-t-elle encore du domaine de la méthode historique? Les faits étant connus, comment, par leur moyen, représenter l'évolution

sociale? Qui ne voit combien cette question implique d'idées extérieures à l'histoire et à la simple logique, et que la réponse sera très différente, suivant qu'on aura sur la liberté et la fatalité, sur le rôle des individus et celui des masses, sur l'influence des facteurs moraux et des facteurs matériels, des convictions différentes? Manifestement, dans ce domaine, l'histoire dépend étroitement de la psychologie et de la sociologie, qui sont encore bien loin d'être des sciences faites. Laisée à elle-même, elle ne peut aller au delà d'un simple catalogue de faits, et c'est pourquoi les purs érudits témoignent d'une aversion si profonde et parfois si comique pour les œuvres des vrais historiens. M. d'Arbois de Jubainville ne plaçait-il pas dernièrement Tillemont bien au-dessus de Fustel de Coulanges? A vrai dire, toute construction historique porte nécessairement la marque de l'état de culture intellectuelle et sociale du milieu dans lequel elle a été écrite. On peut étudier comme réfléchie dans la production historique de notre siècle l'histoire de sa philosophie. MM. L. et S. avouent d'ailleurs que toute synthèse historique est nécessairement subjective, et ils semblent le déplorer. Il y aurait autant de raison de s'en réjouir. Chaque grand esprit qui s'est attaché aux choses historiques en a fait jaillir de nouvelles lumières, a découvert de nouveaux points de vue, suscité des idées nouvelles. Il est certain que les travaux de Ranke, de Renan et de Taine, par exemple, n'ont déjà plus ou n'auront plus bientôt qu'une valeur littéraire. Mais il serait facile d'en signaler l'influence scientifique sur la production historique contemporaine. En réalité, la science historique ne sera jamais achevée parce que l'humanité est éternellement changeante. Chacun des aspects nouveaux qu'elle prend, chaque idée nouvelle qui la domine, font rechercher et découvrir dans le passé des idées et des aspects correspondants.

Je craindrais en continuant sur ce ton d'être accusé de " bavarder sur les problèmes „, comme disent assez irrévérencieusement MM. L. et S. Faute de mieux, ce bavardage prouverait du moins que j'ai trouvé dans leur livre, comme ils le souhaitent, un thème à réflexions sur le métier que j'exerce. Le mérite principal de ce livre, et il est grand, est d'avoir montré très fortement en quoi la méthode de l'histoire diffère

de celle des sciences naturelles, et comment cette méthode qui n'arrivera jamais, quoi qu'on fasse, qu'à un degré plus ou moins grand de vraisemblance, est bien loin d'être pratiquée comme elle devrait l'être. Nulle part autant qu'en histoire, il n'y a de temps perdu et de travail gâché, nulle part on ne remarque d'efforts aussi décousus, une absence aussi complète de division du travail.

Cette situation s'explique facilement si l'on s'avise (et c'est ce que je reprocherai à MM. L. et S. de n'avoir pas dit) que l'histoire ne répond pas seulement à un besoin intellectuel, mais aussi à un besoin sentimental. On n'obtiendra jamais d'elle la froideur, le calme, et partant la sévère discipline des sciences exactes. MM. L. et S. en sont désolés, et il est visible, à un certain ton de mépris avec lequel ils traitent l'histoire, qu'ils lui en veulent de n'être pas à la hauteur des vraies sciences, et d'en être réduite à se servir d'observations mal faites et incontrôlables, qu'un chimiste ou un physicien rejetteraient impitoyablement. Cette sorte de dépit est assez fréquente chez les historiens. Un grand nombre d'entre eux mettent une véritable passion à soutenir que " ce qu'ils font „ est une science. Leur véhémence m'a toujours paru incompréhensible. La question n'est pas en effet de savoir de quel nom on appellera " ce qu'ils font „, mais si ce qu'ils font vaut la peine d'être fait. Les *savants* sont à cet égard moins durs pour l'histoire que les historiens. Wundt constate qu'elle compense amplement son manque de certitude logique par la souplesse et la force constructive de sa méthode.

H. PIRENNE.

Règles d'utilisation des copies numériques d'œuvres littéraires, réalisées par les bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques réalisées par les Bibliothèques de l'ULB, d'œuvres littéraires qu'elles détiennent, ci-après dénommées « documents numérisés », implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées dans le présent texte. Celui-ci est accessible sur le site web des bibliothèques et reproduit sur la dernière page de chaque document numérisé ; il s'articule selon les trois axes [protection](#), [utilisation](#) et [reproduction](#).

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque document numérisé indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire. Les œuvres littéraires numérisées par les Bibliothèques de l'ULB appartiennent majoritairement au domaine public.

Pour les œuvres soumises aux droits d'auteur, les Bibliothèques auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayants droits afin de permettre leurs numérisation et mise à disposition. Les conditions particulières d'utilisation, de reproduction et de communication de la copie numérique sont précisées sur la dernière page du document protégé.

Dans tous les cas, la reproduction de documents frappés d'interdiction par la législation est exclue.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des documents numérisés, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -.

Les bibliothèques de l'ULB déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des documents numérisés. De plus, les bibliothèques de l'ULB ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des documents numérisés ; et la dénomination 'bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des documents numérisés mis à disposition par elles.

3. Localisation

Chaque document numérisé dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les bibliothèques de l'ULB encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à un document numérisé.

Utilisation

4. Gratuité

Les bibliothèques de l'ULB mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires appartenant au domaine public : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

Pour les œuvres protégées par le droit d'auteur, l'utilisateur se référera aux conditions particulières d'utilisation précisées sur la dernière page du document numérisé.

5. Buts poursuivis

Les documents numérisés peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les documents numérisés à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles - Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition, cote).

7. Exemplaire de publication

Par ailleurs, quiconque publie un travail – dans les limites des utilisations autorisées - basé sur une partie substantielle d'un ou plusieurs document(s) numérisé(s), s'engage à remettre ou à envoyer gratuitement aux bibliothèques de l'ULB un exemplaire (ou, à défaut, un extrait) justificatif de cette publication.

Exemplaire à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be

8. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à un document numérisé particulier, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

9. Sous format électronique

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte le téléchargement, la copie et le stockage des documents numérisés sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre base de données, qui est interdit.

10. Sur support papier

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

11. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux bibliothèques de l'ULB dans les documents numérisés est interdite.